

Image not found or type unknown



Le robinet avant compteur fermé ,eau coule

Par **Bouin James**, le **25/07/2017** à **14:30**

Bonjour Maître

qui doit payer l'eau ? suite a une surconsommation dû a un défaut sur le robinet avant compteur .Le service dépannage de la saur a constaté est a remplacé le robinet défectueux . Mais j' ai reçu la facture des m3 relevés sur le compteur, suite a un contact tel , on ma expliqué que mes robinets ouverts pour éviter le gel, je devais couper l'eau par un robinet après compteur, n 'ayant pas fermé ce robinet on me dit que je suis responsable c' est dire que le matériel du service des eau est défectueux ,et c'est moi qui doit payer?

en attendant votre réponse, recevez sincères mes remerciements

Bouin James

Par **janus2fr**, le **25/07/2017** à **17:20**

Bonjour,

Si j'ai bien compris, vous avez fermé le robinet avant compteur et ouvert des robinets sur votre installation et comme le robinet avant compteur était fuyard, vous avez donc consommé de l'eau.

Vous n'avez normalement pas le droit de toucher au robinet avant compteur, ce robinet est réservé au service de l'eau.

C'est le robinet après compteur qu'il vous fallait fermer.

Il semble donc qu'on vous ait bien répondu...

Image not found or type unknown



Par **Bouin James**, le **25/07/2017** à **19:23**

je vous remercie de ces informations ,donc je ne dois pas toucher au robinet avant compteur.A savoir que le compteur est situé dans la cuisine ,ce qui me permettait d'accéder facilement au robinet .Je vais contrôler si j'ai un robinet après compteur, car je n'habite pas sur place .

merci de votre réponse rapide .
Bouin James